



Changer de nom et de statut d'une association

Par **HELENE1981**, le **09/03/2016** à **09:52**

bonjour nje fais partie d'une ASSO de parent d'élève d'une école privée dont les statuts datent de 1951 et 1956. Nous allons fermer cette école à profit de l'ouverture d'une école publique en septembre. Nous aimerions changer le nom et modifier les statuts de notre asso de parent d'élèves pour pouvoir ne plus être rattaché aux asso départemental et régional des écoles privées. n'est-ce possible légalement ? nous pensions faire une AG extraordinaire et que le changement de nom et la modif des statuts soit l'ordre du jour de cette assemblée générale extraordinaire., et ce au lieu de dissoudre notre association et d'en créer une autre. Ceci permettrait de pouvoir conserver les fonds pour notre école de village et non les donner aux asso départementale comme on nous la suggérer. pouvez-vous m'éclairer et me confirmer la possibilité d'agir ainsi